

DECRET N° 88-188 du 12 Mai 1988

portant approbation des Comptes
Prévisionnels et du Budget d'In-
vestissement Exercice 1988 de
l'Institut National de Cartographie
(I.N.C.).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-196 du 24 Mai 1985 portant approbation des Statuts de l'Institut National de Cartographie ;
- SUR rapport du Ministre de l'Equipement et des Transports,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 20 Avril 1988,

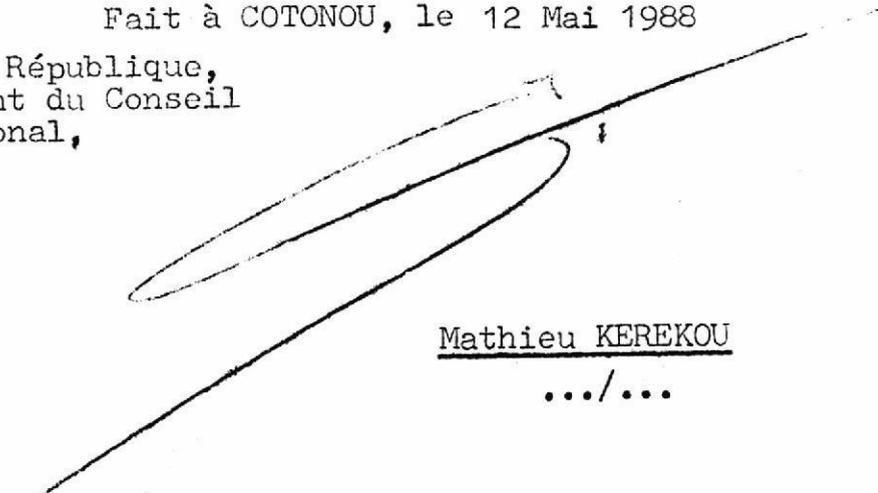
DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés les Comptes Prévisionnels et le Budget d'Investissement Exercice 1988 de l'Institut National de Cartographie (INC) tels qu'annexés à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Mai 1988

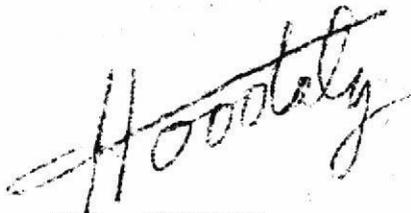
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,



Ali HOUDOU
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 SGCEN 4 MET-
MFE 8 autres Ministères 13 SPD 1 DPE-DLC-INSAE 3 BCP 1 IGE 3 DB-
DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 DCCT-Gde Chanc. 2 PAC 8 CCTB 1 JORPB. 1.-